

Études de chronologie hiéronymienne

(393-397)

(suite)

III. — LES PREMIÈRES RELATIONS ENTRE JÉRÔME ET PAULIN DE NOLE

En dehors de la controverse origénienne, la période étudiée dans la livraison précédente (393-396)¹ a vu le début de la correspondance entre Jérôme et Paulin de Nole. Nous ne possédons aucune des lettres de Paulin à Jérôme, mais nous avons trois réponses de Jérôme à Paulin ; ce sont les épîtres LIII, LVIII, et LXXXV dans l'édition de Hilberg. La troisième est postérieure au terme que nous nous sommes assigné ; nous nous limiterons donc ici aux deux premières. Nous chercherons d'abord à déterminer dans quel ordre elles ont été écrites et à quelle date, et cela nous permettra ensuite de mieux comprendre leur contenu.

I. — *L'ordre des épîtres LIII et LVIII de Jérôme*

Vallarsi et Hilberg, dans leurs éditions de la correspondance de Jérôme, étaient d'accord pour placer LIII avant LVIII en se fondant sur la critique interne. Puis Cavallera a soutenu que la première des deux lettres était l'*Ep.* LVIII. Son opinion est aujourd'hui couramment admise. Elle me paraît cependant établie sur des bases extrêmement fragiles en face des arguments très forts qui démontrent, à mon avis, l'antériorité de l'*Ep.* LIII. Voyons en effet ce que nous apprennent les manuscrits et le contenu des lettres.

A. *Le témoignage des manuscrits.*

Cavallera se réclame de la tradition manuscrite : « Les manuscrits, affirme-t-il, placent la lettre LVIII avant la LIII^{e2} ». Cette affirmation

1. *Rev. ét. aug.*, XIX, 1973, p. 69-86.

2. CAVALLERA, *op. cit.*, t. II, p. 89.

était bien de nature à faire impression sur les savants qui ont suivi Cavallera, mais elle n'est pas juste :

1. La *Bibliotheca hieronymiana manuscripta* de Lambert enregistre onze manuscrits qui ont à la fois l'*Ep.* LIII et l'*Ep.* LVIII, et pour cinq d'entre eux elle indique le folio où se trouve l'une et l'autre lettre³. Or, sur ces cinq manuscrits, il en est quatre qui placent LIII avant LVIII contrairement à l'affirmation de Cavallera :

— Lyon 600 (VII-VIII^e s.)⁴

— Le Mans 126 (IX^e s.)⁵

— Tours 279 (IX^e s.)⁶

— Oxford Bod. Laud. Misc. 252 (IX^e-X^e s.).

2. Un seul sur les cinq, le *Vaticanus lat.* 355 (IX^e-X^e s.), présente l'ordre préconisé par Cavallera⁷. Il peut arriver qu'un seul manuscrit doive être préféré à plusieurs autres, mais ce n'est pas le cas. Examinons en effet comment il classe les pièces. Il les groupe selon le rang hiérarchique des destinataires. En premier lieu vient la correspondance avec Damase. Puis celle avec d'autres évêques : Augustin, Héliodore. Ensuite celle avec des prêtres : Népotien, Paulin (dans l'ordre LVIII, LIII), Amandus. Enfin celle avec des laïcs : Pammachius, Océanus, Avitus, etc. C'est ainsi que les deux lettres à Paulin se font suite. Or, si nous regardons l'ordre des lettres à l'intérieur des autres groupes, nous voyons qu'elles ne sont pas rangées selon un ordre chronologique strict. Ainsi la correspondance avec Damase commence par les trois lettres XX, XV et XVI, alors que XV et XVI, que Jérôme a envoyées de Chalcis, sont antérieures à XX, écrite à Rome. De même, dans la correspondance avec Augustin, nous trouvons l'ordre suivant : CI, CII, CXI, CX, LVI, CV, LXVII, CXII ... ; or il est absolument certain que les deux épîtres LVI et LXVII sont antérieures à toutes les autres. Le début de LVI montre en effet que c'est la première lettre écrite par Augustin à Jérôme, de qui il n'en avait encore reçue aucune ; puis, dans la lettre LXVII, Augustin reprend les questions déjà posées dans l'épître LVI, en disant à Jérôme que la lettre où il les avait formulées une première fois n'a pas pu être expédiée. Ces faits prouvent clairement que le classement des lettres dans le *Vaticanus* ne remonte pas à Jérôme, mais à un copiste-collectionneur qui les a rangées comme il a pu. On ne peut donc pas s'y fier pour établir une chronologie.

3. B. LAMBERT, *Bibliotheca hieronymiana manuscripta. La tradition manuscrite des œuvres de s. Jérôme*, t. I B (*Instrumenta patristica*, IV), Steenbrugge - La Haye, 1969, p. 615-638 et 665-673.

4. Voir en outre le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Départements, t. XXX, p. 154.

5. *Ibid.*, t. XX, p. 94.

6. *Ibid.*, t. XXXVII, p. 202-203.

7. M. VATASSO et P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Codices Vaticani latini*, t. I, Codices 1-678, Rome, 1902, pp. 267-268.

Labourt croyait apporter une confirmation décisive à l'ordre suivi par le *Vaticanus lat.* 355 en faisant remarquer que dans ce manuscrit la lettre LIII est intitulée : « seconde lettre à Paulin » (*item ep̄la sancti hieronymi secunda ad paulinum presb.*)⁸. Mais il faudrait tout ignorer du protocole épistolaire et de l'histoire des collections de lettres pour accorder la moindre valeur à cet argument. A l'origine, en effet, cette lettre n'avait pas un titre mais une adresse, qui comportait normalement le nom et les titres du destinataire, le nom de l'expéditeur et une formule de salutation ; on lisait quelque chose comme ceci : *Domino dilecto* (ou autres qualificatifs du même ordre) *Paulino presbytero Hieronymus in Domino salutem*. Puis il est arrivé aux lettres de Jérôme ce qui est arrivé aux lettres de Cyprien et à bien d'autres correspondances qui nous ont été transmises : les copistes qui les ont recueillies et transcrites ont jugé inutile de reproduire les adresses dans leur libellé intégral et leur ont substitué ou un résumé ou un titre. Dans le titre actuel de l'*Ep.* LIII, les mots *ad paulinum presb.* reflètent sans doute l'adresse que le copiste avait sous les yeux, mais celle-ci ne comportait sûrement pas l'adverbe *item*, le substantif *epistula* et l'adjectif *secunda*. Cette précision, « seconde », ne remonte donc pas à Jérôme ; elle ne remonte même pas à la première collection de ses lettres, puisqu'elle ne se retrouve pas dans les autres manuscrits. Elle n'est due qu'à l'initiative d'un copiste tardif qui, trouvant dans son modèle les lettres rangées dans l'ordre LVIII-LIII, a cru bon d'ajouter *secunda* dans le titre de la seconde. C'est si vrai que, dans le manuscrit de Tours, où le copiste avait l'ordre LIII-LVIII, il a mis *secunda* dans le titre de LVIII⁹.

Le témoignage des manuscrits ne nous permet donc pas de décider. Seul peut nous renseigner le contenu même des deux lettres. Quels arguments peut-on y trouver dans l'un et l'autre sens ?

B. Le témoignage des lettres elles-mêmes.

a) Les arguments invoqués pour l'antériorité de l'*Ep.* LVIII.

Cavallera en indique deux :

1) Il tire l'un du fait que dans l'*Ep.* LIII Jérôme commence par inviter Paulin « de la façon la plus pressante à venir près de lui, puis, sans autre explication, dans la lettre qui suit, il le détourne le mieux qu'il peut de venir aux Lieux Saints...¹⁰ ». Cavallera s'étonne de ce changement d'attitude et du fait que Jérôme n'en donne pas d'explication. C'est qu'il n'a pas remarqué qu'à l'époque de la lettre LVIII, datée unanimement de 395, Jérôme est excommunié : il n'a plus le droit d'entrer dans les églises, les défunts de son monastère ne sont plus enterrés dans

8. J. LABOURT, *Saint Jérôme, Lettres*, t. 3, 1953, p. 235.

9. Voir le *Catalogue* cité plus haut (n. 6).

10. CAVALLERA, *op. cit.*, t. II, p. 90.

le cimetière chrétien et les catéchumènes qu'il instruit ne sont plus acceptés au baptême¹¹. Quand le prêtre Vigilance, qui a apporté la lettre de Paulin à laquelle Jérôme répond par l'*Ep.* LVIII, a su cela, il n'a fait qu'un séjour très court à Bethléem¹². Jérôme se doute bien que si Paulin venait en Palestine, il agirait de même. Mais rien n'empêche qu'avant l'excommunication il l'ait invité par la lettre LIII, de même qu'il invitera d'autres personnes quand l'excommunication sera levée. Jérôme n'allait évidemment pas avouer dans la lettre LVIII la véritable raison de ce retournement, mais un passage de cette lettre montre bien qu'il a conscience que Paulin va s'en étonner et parler d'« inconstance »¹³. Ce premier argument de Cavallera ne porte donc pas.

2. Cavallera juge anormal que dans l'*Ep.* LIII Jérôme s'étende longuement sur la Sainte Écriture et que dans l'*Ep.* LVIII le paragraphe correspondant soit beaucoup plus bref¹⁴. Cela m'apparaît au contraire tout à fait naturel. Quand Jérôme invite Paulin à venir le rejoindre à Bethléem, l'avantage qu'il fait miroiter à ses yeux n'est pas de visiter les Lieux Saints mais de pouvoir étudier l'Écriture à la meilleure école, la sienne ; c'est pourquoi il insiste tant dans l'*Ep.* LIII sur la nécessité de cette étude ; plus tard, dans l'*Ep.* LVIII, bien qu'il détourne Paulin de venir, il n'en continue pas moins à lui recommander la même étude, mais il peut se contenter de résumer brièvement ce qu'il en avait déjà dit.

Pour appuyer la thèse de Cavallera, M. Pierre Courcelle nous invite à comparer en outre les deux épîtres sur les trois points suivants¹⁵ :

1. Dans l'*Ep.* LIII, pour prouver à Paulin la nécessité d'étudier l'Écriture, Jérôme lui donne en exemples les apôtres Paul et Jean. Il dit de Paul¹⁶ :

Pourquoi l'apôtre Paul est-il « vase d'élection (*Act.* 9, 15) » ? Parce qu'il est le « vase » qui contient la Loi, l'armoire des Saintes Écritures.

L'*Ep.* LVIII fait aussi allusion à Paul « vase d'élection ». Comme Paulin avait félicité Jérôme d'avoir passé bien des années dans la vie monastique, celui-ci lui répond que ce n'est pas le nombre d'années qui compte en cette matière, et il cite l'exemple de Paul¹⁷ :

11. JÉRÔME, *C. Ioh.*, 42-43 (PL 23, 393 C-394 E) ; voir l'article sur *L'excommunication de s. Jérôme*, indiqué plus haut, p. 69, n. 2.

12. *Ep.* LVIII, 11, citée plus loin n. 95.

13. *Ep.* LVIII, 3 (CSEL 54, p. 530, 5) « Neque uero hoc dicens memet ipsum inconstantiae redarguo... ».

14. CAVALLERA, *op. cit.*, t. II, p. 90.

15. P. COURCELLE, *Paulin de Nole et saint Jérôme*, dans *Rev. des ét. lat.*, 25, 1947, p. 261, qui renvoie à p. 259, n. 2 et 5, et p. 260, n. 4.

16. *Ep.* LIII, 3 (p. 448, 16) « Cur Paulus apostolus ' uas electionis ' ? Nempe quia ' uas ' legis et sanctorum scripturarum armarium ».

17. *Ep.* LVIII, 1 (p. 528, 7) « Paulus apostolus in ' uas electionis ' de persecutore mutatus nouissimus in ordine, primus in meritis est.

L'apôtre Paul changé en « vase d'élection » de persécuteur qu'il était, est le dernier des apôtres dans l'ordre chronologique, mais il est le premier dans celui des mérites.

J'avoue que je ne vois pas sur quoi M. Courcelle peut se fonder pour dire que le second texte cité est antérieur au premier.

2. Dans l'*Ep.* LIII, Jérôme, traitant du sens caché des Écritures, cite le passage de l'Apocalypse sur le livre scellé¹⁸ :

Dans l'Apocalypse on montre un livre scellé de sept sceaux. « Si tu le donnes à lire à un homme qui sait l'alphabet, il te répondra : Je ne puis pas, parce qu'il est scellé » (*Is.* 29, 11). Combien aujourd'hui, qui pensent savoir l'alphabet, tiennent un livre scellé et ne peuvent l'ouvrir, à moins que ne l'ait déverrouillé Celui « qui possède la clé de David, qui ouvre et nul ne ferme, qui ferme et nul n'ouvre » (*Apoc.* 3, 7).

Le même passage de l'Apocalypse figure dans l'*Ep.* LVIII¹⁹ :

A moins que ne soient découverts tous les secrets des Écritures par Celui « qui possède la clé de David, qui ouvre et nul ne ferme, qui ferme et nul n'ouvre », nul autre ne pourra déverrouiller pour les dévoiler.

M. Courcelle dit que dans l'*Ep.* LIII Jérôme « reprend et commente la citation qu'il avait déjà faite dans sa lettre précédente²⁰ ». On peut soutenir avec autant de vraisemblance que Jérôme rappelle brièvement dans l'*Ep.* LVIII le thème qu'il avait développé dans l'*Ep.* LIII.

3. Dans l'*Ep.* LIII, Jérôme explique à Paulin qu'au reçu de sa lettre il a demandé à Eusèbe de Crémone, présent à Bethléem, des renseignements sur l'auteur de cette missive, et il lui rapporte les compliments qu'Eusèbe a faits : il a vanté en Paulin « la pureté des mœurs, le mépris du monde, la sûreté de l'amitié, l'amour pour le Christ²¹ ». Jérôme loue ensuite les qualités d'esprit et de plume qui apparaissaient à la simple lecture de la lettre²² :

En ce qui concerne ton goût (*prudentiam*) et la beauté de ton style (*eloquii uenustatem*), point n'était besoin de lui (Eusèbe) ; la lettre à elle seule en témoignait suffisamment ».

18. *Ep.* LIII, 5 (p. 451, 1) « Liber in Apocalypsi septem sigillis signatus ostenditur; quem ' si dederis homini scienti litteras, ut legat, respondebit tibi : non possum, signatus est enim '. Quanti hodie putantes se nosse litteras tenent signatum librum nec aperire possunt, nisi ille reserauerit, ' qui habet clauem David, qui aperit et nemo claudit, qui claudit et nemo aperit ' ».

19. *Ep.* LVIII, 9 (p. 539, 3) « Nisi aperta fuerint universa, quae scripta sunt, ab eo ' qui habet clauem David, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit ', nullo alio reserante pendentur ».

20. COURCELLE, *art. cit.*, p. 259.

21. *Ep.* LIII, 11 (p. 464, 9) « Habes hic amantissimum tui fratrem Eusebium, qui litterarum tuarum mihi gratiam duplicauit referens honestatem morum tuorum, contemptum saeculi, fidem amicitiae, amorem Christi. »

22. *Ibid.* (suite) « Nam prudentiam et eloquii uenustatem etiam absque illo ipsa epistula praeferebat ».

Dans l'*Ep.* LVIII, Jérôme mentionne encore la *prudētia* et l'*eloquentia* de Paulin²³ :

Tu as un grand talent et un matériel verbal sans limite. Tu t'exprimes avec aisance et pureté, et cette aisance même et cette pureté s'assaisonnent de bon goût (*prudētia*)... Si à ce bon goût (*prudētia*) et à cette éloquence (*eloquentia*) s'ajoutaient soit l'étude soit la compréhension des Écritures, je te verrais bientôt occuper la plus haute place parmi nos auteurs.

M. Courcelle estime que la lettre LVIII est plus récente parce qu'elle nomme, à côté de la *prudētia* et de l'*eloquentia*, d'autres qualités : la pureté des mœurs, le mépris du monde, etc. « Jérôme, écrit-il, a maintenant pour Paulin une estime beaucoup plus ferme qu'au temps où il lui reconnaissait seulement les qualités de *prudētia* et d'*eloquentia*²⁴ ». Je ne crois pas cette explication exacte pour deux raisons : 1^o L'*Ep.* LVIII est loin d'être muette sur les autres qualités de Paulin, elle loue au contraire « l'ardeur avec laquelle (il a) renoncé au monde²⁵ » et le félicite d'avoir enfin réalisé son intention de se dépouiller de ses biens²⁶ ; 2^o Si, dans le passage relevé par M. Courcelle, elle ne parle que de *prudētia* et *eloquentia*, c'est simplement parce que ces deux qualités concernent l'art d'écrire — la *prudētia* désignant un esprit judicieux et de bon goût, et l'*eloquentia* la facilité et l'élégance de l'expression²⁷ — et que dans ce passage il s'agit précisément des dons littéraires de Paulin : Jérôme invite Paulin à étudier l'Écriture en l'assurant que, s'il joint cette étude à ses dons littéraires, *prudētia* et *eloquentia*, il dépassera sous peu les meilleurs écrivains latins chrétiens.

Aucun de ces arguments ne me paraît donc réellement fondé. Mais voici en regard ceux qu'on peut faire valoir pour l'ordre adopté par Vallarsi et Hilberg.

23. *Ep.* LVIII, 11 (p. 540, 5) « Magnum habes ingenium, infinitam sermonis suppellectilem, et facile loqueris et pure, facilitasque ipsa et puritas mixta prudentiae est... Huic prudentiae et eloquentiae si accederet uel studium uel intelligentia scripturarum, uiderem te breui arcem tenere nostrorum... »

24. COURCELLE, *art. cit.*, p. 260.

25. *Ep.* LVIII, 4 (p. 532, 15) « ardorem quo saeculo renuntiasti ».

26. *Ep.* LVIII, 2, texte cité, n. 38.

27. Jérôme se sert encore de la notion de *prudētia* quand il fait l'éloge des qualités littéraires du Panégyrique de Théodose que lui avait envoyé Paulin : *Ep.* LVIII, 8 (p. 537, 14) « Librum tuum, quem pro Theodosio principe prudenter ornatique compositum transmisisti, libenter legi ». En somme, tous ces couples : *prudenter ornatique, prudētia* et *eloqui uenustatem, prudentiae et eloquentiae*, correspondent à la distinction classique du fond et de la forme.

b. Les arguments prouvant l'antériorité de l'*Ep.* LIII.

1. Vallarsi s'appuyait sur le début de l'*Ep.* LIII, où Jérôme, parlant de la lettre qu'il vient de recevoir de Paulin, la présente comme le point de départ de leur amitié²⁸ :

Le frère Ambroise, en nous apportant tes petits présents, nous a remis aussi une lettre délicieuse qui, dès le début de notre amitié (*in principio amicitiarum*), présentait la solidité d'une amitié déjà éprouvée et ancienne.

Cavallera conteste l'interprétation de Vallarsi : « Rien n'oblige, dit-il, à une interprétation aussi restrictive, et l'on pourrait soutenir que, pour parler comme il le fait, Jérôme suppose au contraire un échange de lettres qui a d'abord fait naître l'amitié ; la lettre reçue en a apporté l'expression si confiante que cette amitié naissante a déjà tout l'abandon d'une vieille intimité²⁹ ». Contrairement à ce qu'écrit Cavallera, la page de Jérôme ne suggère en aucune manière un échange antérieur de lettres. Si le sens était celui-là, Jérôme aurait plutôt parlé d'une amitié « nouvelle », « récente », « d'hier ». Mais en situant la lettre de Paulin *in principio amicitiarum*, il la place à un moment précis : celui où une chose qui n'était pas commence à être. Cette lettre dont Paulin avait pris l'initiative était réellement « au point de départ » de leur amitié et Jérôme s'émerveille que cette amitié soit d'emblée si vive. Je crois donc que l'argument de Vallarsi est tout à fait légitime. Mais qu'à cela ne tienne, nous en avons d'autres.

2. On a déjà cité le passage de la lettre LIII où Jérôme explique qu'après avoir reçu la lettre de Paulin il a questionné Eusèbe de Crémone sur la personnalité de l'expéditeur ; c'est alors qu'il a appris « la dignité de (sa) vie, (son) mépris du monde, la fidélité de (son) amitié, (son) amour pour le Christ³⁰ ». C'est donc que Paulin était jusque là un inconnu pour Jérôme.

3. Jérôme ajoute, toujours dans la lettre LIII, que, pour ce qui est du goût et de la beauté du style, il n'a pas eu besoin d'Eusèbe pour juger Paulin, car la lettre de celui-ci en portait suffisamment témoignage³¹. Chacun en conclut que c'était la première lettre qu'il recevait de Paulin.

4. Une autre preuve apparaît quand on compare l'état de vie de Paulin tel qu'il ressort de l'une et l'autre lettre. Dans l'*Ep.* LIII, Jérôme s'adresse à Paulin comme à quelqu'un qui va renoncer au monde mais ne l'a pas

28. *Ep.* LIII, 1 (p. 442, 1) « Frater Ambrosius tua munuscula perferens detulit et suavissimas litteras, quae in principio amicitiarum fidem probatae iam et ueteris amicitiae praeferebant ».

29. CAVALLERA, *op. cit.*, t. II, p. 89.

30. *Ep.* LIII, 11 ; plus haut, n. 21.

31. Plus haut, n. 22.

encore fait : *renuntiaturus saeculo*³² ; dans l'*Ep.* LVIII, c'est chose accomplie : *saeculo renuntiasti*³³.

La même différence est encore perceptible dans d'autres passages. Dans l'*Ep.* LIII, Jérôme presse Paulin de mettre son dessein à exécution, de ne pas retarder la mise en vente de ses biens par excès de précaution³⁴ :

Si tu peux disposer de ton bien, vends-le ; sinon jette-le³⁵. A qui prend la tunique, il faut aussi laisser son manteau³⁶. Évidemment, si tu ne renvoies pas toujours au lendemain, si tu ne traînes pas de jour en jour de manière à vendre tes petites propriétés avec précaution et peu à peu, le Christ n'en retirera pas de quoi nourrir ses pauvres³⁷ !

Dans l'*Ep.* LVIII, il lui donne acte que la réalisation est commencée. Paulin a entendu cette fois la parole de l'Évangile : « Vends tous tes biens », et il la met en pratique ; il n'est pas seulement « pauvre en esprit » (*Mat.* 5, 3) mais aussi en ressources³⁸ :

Enfin, toi aussi, tu as écouté la maxime du Sauveur : « Si tu veux être parfait, va vendre tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, puis viens, suis-moi » (*Mat.* 19, 21) ; tu traduis ces paroles en actes... En même temps que de tunique tu changes d'âme. Tu n'es pas de ceux qui recherchent des haillons glorieux³⁹ tout en gardant la bourse pleine ; c'est les mains nettes et le cœur pur que tu te glorifies d'être pauvre, « en esprit » et en richesses.

Paulin a maintenant un titre nouveau qui n'apparaissait pas dans l'*Ep.* LIII, il est moine⁴⁰ :

32. *Ep.* LIII, II (p. 464, 15).

33. *Ep.* LVIII, 4 (p. 532, 15).

34. *Ep.* LIII, II (p. 465, 1) « Si habes in potestate rem tuam, uende ; si non habes, proice. Tollenti tunicam et pallium relinquendum est. Scilicet, nisi tu semper recrastinans et diem de die trahens caute et pedetemptim tuas possessiunculas uendideris, non habet Christus unde alat pauperes suos. »

35. Jérôme pense à Cratès qui avait été très riche et qui, se convertissant à la philosophie, jeta à terre tout son or ; cf. *Ep.* LVIII, 2 « Crates ille Thebanus, homo quondam ditissimus, cum ad philosophandum Athenas pergeret, magnum auri pondus abiicit »,

36. Cf. *Mat.* 5, 40.

37. Phrase ironique. Paulin avait d'immenses propriétés ; même en les vendant à perte, cela faisait encore beaucoup d'argent pour les pauvres.

38. *Ep.* LVIII, 2 (p. 529, 1) « Denique et tu, audita sententia saluatoris : ' Si uis perfectus esse, uade, uende omnia, quae habes, et da pauperibus et ueni, sequere me ', uerba uertis in opera... Tunicam mutas cum animo nec pleno marsuppio gloriosas sordes adpetis, sed puris manibus et candido pectore pauperem te et spiritum et opibus gloriaris. »

39. Traduire *gloriosas* par « vantards », comme le fait Labourt, c'est enlever toute la force stylistique, certainement recherchée par Jérôme, du rapprochement de ces deux mots *sordes gloriosas* : les haillons du moine ne sont pas sordides, mais glorieux. Seulement, il ne faut pas cacher sous ces haillons glorieux une bourse pleine.

40. *Ep.* LVIII, 5 (p. 533, 18) « Sin autem cupis esse quod diceris, monachus, id est solus, quid facis in urbibus, quae utique non sunt solorum habitacula sed multorum ? »

Mais si tu désires être *moine*, comme on t'appelle, c'est-à-dire seul, que fais-tu dans les villes, qui ne sont pas la résidence de gens seuls mais de multitudes ?

Quand⁴¹ je considère à la fois la résolution que tu as prise et l'ardeur avec laquelle tu as renoncé au monde, j'estime qu'il y a une supériorité dans le lieu de résidence si, laissant les villes et leurs foules, tu habites un petit coin de campagne, que tu cherches le Christ dans la solitude, que tu « pries seul sur la montagne » avec Jésus⁴², en te contentant de jouir de la proximité des Lieux Saints, de manière à être privé de la ville et à ne pas perdre ta résolution d'être *moine*⁴³. Ce que j'en dis ne concerne pas les évêques, pas les prêtres, pas les clercs, dont le devoir est différent, mais un *moine*, et un *moine* jadis noble suivant le monde, qui a « déposé aux pieds des apôtres » le « prix » de ses propriétés en enseignant qu'il faut piétiner sa fortune⁴⁴, et qui l'a fait précisément pour vivre dans l'humilité et le secret en méprisant toujours ce qu'il a une fois méprisé.

Il y a là un ensemble d'indices qui me paraît probant : l'*Ep.* LIII est antérieure à l'*Ep.* LVIII.

II. — La date des deux épîtres

Après la chronologie relative, fixons la chronologie absolue. Il nous faut commencer par la deuxième lettre et remonter ensuite à la première.

A. La deuxième lettre de Paulin, à laquelle répond l'*Ep.* LVIII, a été apportée à Jérôme par le prêtre Vigilance⁴⁵. Or la venue de Vigilance à Bethléem peut être datée par une allusion que Jérôme fera plus tard dans une épître adressée à Vigilance lui-même⁴⁶ :

41. *Ep.* LVIII, 4 (p. 532, 14) « ...considerans et propositum tuum et ardorem, quo saeculo renuntiasti, differentias in locis arbitror, si urbibus et frequentia urbium derelicta in agello habites et Christum quaeras in solitudine et ores 'solus in monte' cum Iesu sanctorumque tantum locorum uicinitatibus perfruaris, id est, ut et urbe careas et propositum monachi non amittas. Quod loquor, non de episcopis, non de presbyteris, non de clericis loquor, quorum aliud officium est, sed de monacho et monacho quondam apud saeculum nobili, qui idcirco 'pretium' possessionum suarum 'ad pedes apostolorum posuit' docens pecuniam esse calcandam, ut humiliter et secreto nictitans semper contemnat, quod semel contempserat. »

42. Cf. *Mat.* 14, 23 « Ascendit (Iesus) in montem solus orare ».

43. La description correspond au monastère de Jérôme, qui était en dehors de Bethléem mais assez près pour que les moines puissent aller facilement à la basilique de la Nativité.

44. Cf. *Act.* 5, 2 : Ananie « fraudait de *pretio* agri conscia uxore sua, et afferens partem quandam *ad pedes apostolorum posuit* ». Jérôme interprète cette dernière formule comme un signe qu'il faut 'fouler aux pieds' sa fortune.

45. *Ep.* LVIII, 11, texte cité n. 95.

46. *Ep.* LXI, 3 (p. 579, 14) « Me laceras, sanctum fratrem Oceanum in culpam hereseos uocas, presbyterorum tibi Vincentii et Pauliniani et fratris Eusebii iudicium displicet ; solus es Cato, Romani generis disertissimus... ».

Tu me déchires, tu accuses d'hérésie le saint frère Océanus ; le jugement des prêtres Vincent et Paulinien, celui du frère Eusèbe te déplaissent ; seul tu es Caton, l'homme le plus savant de la race romaine.

Vincent, Paulinien et Eusèbe de Crémone étaient les compagnons de Jérôme au monastère de Bethléem. La mention conjointe d'Océanus laisse entendre que Vigilance l'a rencontré en même temps qu'eux pendant son séjour à Bethléem. Or nous savons qu'Océanus est venu aux Lieux Saints avec Fabiola et que tous deux sont repartis précipitamment lors de l'approche des Huns, en juin 395⁴⁷. C'est donc en 395 que Vigilance a apporté à Jérôme la seconde lettre de Paulin et qu'il a remporté en réponse l'*Ep.* LVIII. Tous les historiens sont d'accord sur ce point.

B. Quand à l'*Ep.* LIII, on peut prouver qu'elle n'est ni postérieure, ni antérieure à l'année 394.

— Ni postérieure à 394.

Si le second échange de lettres entre Paulin et Jérôme est de 395, le premier, qui a donné lieu à l'*Ep.* LIII, ne peut pas être postérieur à 394. Compte tenu de la seule période de l'année où l'on naviguait, il était en effet difficile d'avoir, entre Bethléem et l'Italie, plus d'un échange de lettres par an ; les changements intervenus dans la situation de Paulin de l'une à l'autre lettre supposent aussi qu'il s'est écoulé entre les deux plus que quelques mois.

— Ni antérieure à 394.

C'est ce qui ressort de deux allusions contenues dans la lettre LVIII. Recommandant à Paulin de se mettre à l'école d'un maître en exégèse, il le met en garde contre certains maîtres qui « enseignent sans avoir eux-mêmes appris » et il peint à cette occasion deux portraits qui visent certainement des personnages précis⁴⁸ :

Les uns, le sourcil sévère (*adducto supercilio*), employant de grands mots et les pesant, philosophent sur les Saintes Lettres au milieu de bonnes femmes (*inter mulierculas de sacris litteris philosophantur*).

D'autres — quelle honte ! — apprennent des femmes de quoi enseigner les hommes ; c'est encore trop peu : grâce à une certaine facilité d'élocution ou plutôt à leur toupet, ils exposent à d'autres des choses qu'eux-mêmes n'ont pas comprises.

1. Dans le *second* portrait, celui des maîtres qui « apprennent des femmes de quoi enseigner des hommes », on reconnaît sans hésiter Rufin qui

47. *Ep.* LXXVII, 8, (*CSEL* 55, p. 45, 13) « Quaerentibus nobis dignum tantae feminae habitaculum... ecce subito, discurrentibus nuntiis, Oriens totus intremuit... » (p. 45, 18) « ...eripuisse Hunorum examina... » ; (p. 46, 5) « Tunc et nos compulsi sumus parare naues... Illa (Fabiola)... reuersa est ad patriam... »

48. *Ep.* LIII, 7 (*CSEL* 54, p. 453, 7) « Alii adducto supercilio grandia uerba trutinantes inter mulierculas de sacris litteris philosophantur. Alii discunt — pro pudor ! — a feminis quod uiros doceant et, ne parum hoc sit, quadam facilitate uerborum, immo audacia, disserunt aliis, quod ipsi non intelligunt. »

dirigeait un monastère d'hommes sur le Mont des Oliviers et vivait spirituellement dans l'orbite de Mélanie. Mélanie n'était pas comme Paule, qui devait tout à Jérôme. Instruite, femme de tête, elle avait de solides convictions personnelles en théologie. Elle les avait puisées auprès des moines qu'elle avait fréquentés en Égypte et qui l'avaient initiée à la doctrine d'Origène, puis elle les avait entretenues par des lectures⁴⁹. Jérôme représente ici Rufin comme incapable de dire aux moines qui l'entourent autre chose que ce qu'il a recueilli de la bouche de Mélanie et qu'il n'a même pas toujours très bien compris. Cette attaque contre Rufin suppose que les deux hommes ont déjà rompu. Or nous savons que cela s'est fait après l'ordination du frère de Jérôme par Épiphane, laquelle eut lieu dans l'été 394⁵⁰. L'évêque Jean de Jérusalem, lésé dans ses droits, excommunia alors le monastère de Jérôme, et Rufin prit le parti de l'évêque. Nous avons donc là une première indication que la lettre LIII n'est pas antérieure à 394⁵¹.

2. Le premier portrait, qui dépeint des maîtres « au sourcil sévère », qui se gargarisent de grands mots et « philosophent sur les Saintes Lettres au milieu de bonnes femmes », peut être également identifié. Il vise un personnage sur lequel Jérôme s'étend plus longuement dans sa lettre L à Domnion⁵² :

La critique vient de gens qui ne m'aiment pas... Tu m'écris que ces gens-là et, qui plus est, je ne sais quel moine charlatan venu de la rue, des carrefours et des places publiques, colporteur de potins, brailard, malin surtout pour dénigrer, qui prétend avec la poutre qu'il a dans l'œil extirper la paille de celui d'autrui, discutent contre moi et dévorent, déchirent, mettent en pièces avec leurs dents de chiens mes livres *Contre Jovinien*. Tu me dis que ce « dialecticien » de votre ville, pilier de la famille Plautienne, n'a même pas lu les Catégories d'Aristote, ni l'Herméneutique, ni les Analytiques, pas même les Topiques de Cicéron, et que néanmoins, dans des cercles d'ignorants et dans des symposiums de bonnes femmes (*muliercularum*), il tisse contre moi des syllogismes « asylogistiques » et se flatte de déjouer mes « sophismes » par une argumentation adroite...

49. Cf. PALLADIUS, *Hist. laus.*, 55.

50. Voir plus haut, p. 78.

51. Jérôme attribue à son personnage « une certaine facilité d'élocution » (*quadam facilitate uerborum*). Comme le reste du portrait vise clairement Rufin, c'est aussi Rufin et non Jean de Jérusalem qui est directement visé dans l'*Ep.* LVII, 1 (p. 504, 12), où se retrouve la même expression. On rectifiera dans ce sens la note 57 de la livraison précédente (plus haut, p. 83).

52. *Ep.* L, 1 (p. 388, 5) « ... querellam eorum, qui non amant... Scribis eos immo nescio quem de triuio, de compitis, de platels circumforanum monachum rumigerulum, rabulam, uafum tantum ad detrahendum, qui per trabem oculi sui festucam alterius nititur eruere, contionari aduersum me et libros, quos contra Iouinianum scripsi, canino dente rodere, lacerare, conuellere ; hunc dialecticum urbis uestrae et Plautinae familiae columen, non legisse quidem κατηγορίας Aristotelis, non περί ἑρμηνείας, non ἀναλυτικά, non saltem Ciceronis τόπους, sed per inperitorum circulos muliercularumque συμπόσια syllogismos ἀσυλλογίστους texere et quasi σοφίσματα nostra callida argumentatione dissoluere. »

J'apprends⁵³ encore qu'il aime aller et venir dans des cellules⁵⁴ de vierges et de veuves, et que, le sourcil sévère (*adducto supercilio*), il philosophe au milieu d'elles sur les Saintes Lettres (*de sacris inter eas litteris philosophari*).

On voit que ce moine critiquait à Rome l'*Aduersus Iovinianum* ; or cet ouvrage n'a pas été composé avant 393⁵⁵. Il est arrivé au plus tôt à Rome en avril 393 et il a fallu ensuite du temps pour que le texte soit copié, recopié, diffusé, commenté, et pour que Domnion, voyant les critiques dont il était l'objet, se décide à écrire à Jérôme. Tout cela n'a pas dû se faire avant la fermeture de la navigation en 393. Il est plus plausible de penser que Jérôme n'a été informé que l'année suivante.

L'un et l'autre portrait atteste donc que l'*Ep.* LIII n'a pas été écrite avant 394 ; comme elle ne peut pas être, non plus, postérieure à 394, nous devons la placer en cette année même, et plus précisément dans l'été 394, après que fut arrivé d'Italie le messenger apportant la lettre de Domnion.

Nous pourrions, à la rigueur, en rester là. Mais puisque Cavallera a écrit que l'ordre LIII-LVIII aboutissait à un « imbroglio inextricable⁵⁶ », il est bon que nous prenions maintenant le texte des lettres pour montrer que, lues dans cette ordre, elles se suivent au contraire de la façon la plus naturelle et que les dates qui viennent d'être établies les éclairent sur plusieurs points.

3. — *Le premier échange de lettres.*

A. *La lettre de Paulin.*

Cette première lettre de Paulin, accompagnée de petits cadeaux, fut apportée à Jérôme par un prêtre, Ambroise, qui se rendait en pèlerinage aux Lieux Saints. Son texte ne nous est pas parvenu, mais nous en discernons quelques traits à travers la réponse de Jérôme. Paulin disait à Jérôme

53. *Ep.* L, 3 (p. 390, 17) « Audio praeterea eum libenter uirginum et uiduarum cellulas circumire et adducto supercilio de sacris inter eas litteris philosophari. »

54. Il faut probablement donner ici au pluriel *cellulae* le sens collectif de monastère qu'il a souvent à cette époque ; cf. JÉRÔME, *C. Ioh.* 42 (394 A ; voir l'étude sur *L'excommunication de saint Jérôme* signalée plus haut p. 69, n. 2) ; RUFIN, *Apol.* II, 8 « in meis cellulis manentes in monte Oliveti ». Il s'agissait probablement de la maison d'une veuve de la haute société romaine qui menait la vie monastique chez elle avec ses servantes, comme Marcelle et Paule elle-même avant son installation en Palestine.

55. L'*Adu. Iovinianum* est en effet compris dans le *triennium* qui précède l'*In Ionam*, lequel est incontestablement de 396 ; voir mon étude sur *La date du « De uiris inclus-tribus »*..., dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. 56, 1961, p. 33-34.

56. CAVALLERA, *op. cit.*, p. 90.

qu'il le connaissait par ses livres⁵⁷ et exprimait probablement son regret de ne l'avoir jamais rencontré⁵⁸ ; il laissait aussi paraître à cette occasion son amour des sciences sacrées⁵⁹. Il lui indiquait d'autre part qu'il avait été ordonné prêtre⁶⁰ et qu'il avait aussi l'intention de renoncer au monde ; qu'il cherchait à vendre ses propriétés, mais que cela exigeait du temps⁶¹. On ne voit pas qu'il ait formulé quelque demande précise à Jérôme, si ce n'est sans doute qu'il lui recommandait le prêtre Ambroise, qui pouvait en effet avoir besoin de son hospitalité et de son aide.

Quels ouvrages de Jérôme Paulin avait-il lus à cette date ? Dans sa seconde réponse, l'année suivante, Jérôme lui dira⁶² :

Tu as mes livres *Contre Jovinien* qui traitent plus complètement du mépris de l'estomac et du goster.

Comme l'*Adu. Iovinianum* est de 393 et que Paulin écrit en 394, on pourrait être tenté de penser qu'il avait lu cet ouvrage et de voir même dans cette lecture le motif qui l'a poussé à écrire à Jérôme, parce que le traité parlait d'ascétisme, voie dans laquelle Paulin voulait s'engager. Mais cette supposition se heurterait à deux objections.

1^o Il ne va pas de soi que Paulin ait eu la possibilité de lire l'*Adu. Iovinianum* avant d'écrire sa première lettre à Jérôme. Cet ouvrage, disions-nous, est arrivé à Rome au plus tôt en avril-mai 393⁶³. Or, à cette date, Paulin n'est pas à Rome mais à Barcelone, et il y est encore quand il écrit sa première lettre à Jérôme⁶⁴. Celle-ci a dû être écrite en effet à la

57. C'est ce que nous devinons par le début de la réponse de Jérôme, où, pour l'inviter à venir près de lui, il lui cite des exemples de personnages qui ont franchi les mers pour voir face à face ceux qu'ils connaissaient par leurs livres : *Ep.* LIII, 1 (p. 443, 4) « Legimus in ueteribus historiis quosdam lustrasse prouincias, nouos populos adisse, maria transisse, ut eos, quos ex libris nouerant, coram quoque uiderent. »

58. C'était de bon ton ; voir par exemple le début de la première lettre d'Augustin à Jérôme (*Ep.* LVI dans la correspondance de ce dernier, 1, p. 496, 8) « Quanquam ergo percipiam omnino te nosse... »

59. Cf. *Ep.* LIII, 3 (p. 446, 8) « ardor tuus et discendi studium ».

60. Paulin avait été ordonné prêtre le jour de Noël 393, comme je le montrerai ailleurs. P. FABRE, *Essai sur la chronologie des œuvres de saint Paulin de Nole*, Paris, 1948, p. 22, place l'événement à Noël 394, mais il s'appuie pour cela sur la date de la consécration épiscopale d'Augustin, qu'il suppose être de l'année 396 alors que Prosper, qui connaissait bien Augustin, la met dans sa Chronique sous le consulat d'Olybrius et Probinus, c'est-à-dire en 395 : Th. MOMMSEN, *Chronica minora*, vol. I, (= Mon. Germ. Hist., Auct. antiquiss., t. IX), Berlin, 1892, p. 463. La date de Prosper est admise à bon droit par O. PERLER, *Les voyages de saint Augustin*, Paris, 1969, p. 166-168. Viciée à la base par cette erreur, la chronologie de Fabre est à refaire.

61. Jérôme va le presser de réaliser cette vente : *Ep.* LIII, 11, texte cité plus haut, n. 34.

62. *Ep.* LVIII, 6 (p. 535, 13) « Habes aduersus Iouinianum libros. »

63. Ci-dessus p. 224.

64. Paulin a dû quitter Barcelone vers la Pentecôte de 394, car dans la lettre où il annonce son ordination à son ami Sulpice Sévère, il l'invite à venir le voir avant Pâques ou, s'il veut assister à son départ, après Pâques : PAULIN, *Ep.* I, 11 (*CSEL* 29, p. 9, 18-21).

fin de l'hiver ou au début du printemps (394), car le porteur devait quitter l'Espagne très tôt s'il voulait avoir le temps de circuler un peu en Palestine pour voir tous les Lieux Saints et rentrer avant la fermeture de la mer. Comme on évitait, même entre Rome et Barcelone, de voyager pendant la mauvaise saison, il aurait fallu que des copies de l'*Ad. Iovinianum* parviennent en Espagne dès 393, ce qui n'est pas du tout certain.

2^o Surtout, il est à remarquer que Jérôme ne fait aucune allusion à cet ouvrage dans sa première lettre, ni aux questions d'ascétisme qui en constituaient le thème, comme il l'aurait fait si ces questions avaient motivé la lettre de Paulin.

Mais Jérôme indique au début de sa lettre ce qui les unit, Paulin et lui : c'est d'abord, naturellement, la crainte de Dieu, et ensuite le goût de l'Écriture Sainte (*timor Domini et diuinarum scripturarum studia conciliant*⁶⁵). Ces derniers mots laissent voir que les livres de Jérôme auxquels Paulin faisait allusion étaient en réalité ses commentaires de l'Écriture. Rappelons qu'à cette date Jérôme avait déjà commenté l'Écclésiaste, les épîtres de Paul à Philémon, aux Galates, aux Éphésiens, à Tite, les prophètes Nahum, Michée, Sophonie, Aggée, Habacuc, révisé la *Vetus Latina* d'après la Septante et commencé une traduction nouvelle sur l'hébreu.

Quant au motif immédiat de la lettre de Paulin, ce peut être tout simplement de recommander à Jérôme le prêtre Ambroise, porteur de la lettre. Cette pratique était courante. Qu'il suffise de renvoyer à la lettre d'Augustin à Paulin lui-même, lui recommandant les deux prêtres Romanus et Agilis⁶⁶. Mais Paulin a dû s'empresse de saisir cette occasion qui s'offrait d'écrire à Jérôme et d'avoir une lettre de lui, car on doit aussi se rappeler combien les lettrés de cette époque aimaient à entretenir un commerce épistolaire avec d'autres lettrés. L'ordination toute récente de Paulin était un motif supplémentaire. Il est typique de le voir, après elle, prendre contact avec Augustin⁶⁷ comme avec Jérôme. Elle marquait à ses yeux l'entrée dans un nouveau milieu, qui n'était pas seulement celui des prêtres, mais celui des prêtres et clercs lettrés : une sorte de « république des lettres » chrétiennes, dont les membres cherchaient à se connaître. Paulin, nouveau venu dans cette « république », trouve tout naturel d'entrer en relations avec ses membres les plus éminents dès que l'occasion s'en présente.

B. La réponse de Jérôme (Ep. LIII).

Or Jérôme avait près de lui un ancien avocat de Crémone, Eusèbe, qui était venu s'installer au monastère de Bethléem et qui avait connu

65. Ep. LIII, 1 (p. 443, 3).

66. La lettre d'Augustin à laquelle Paulin répond par son Ep. VI, au printemps de 395.

67. Par sa lettre III, qui est de l'automne 394.

jadis Paulin lorsque ce dernier était dans l'administration impériale. Eusèbe lui fit le plus grand éloge du personnage. Il le renseigne sur son origine, son passé, sa fortune, qui était considérable, ses sentiments chrétiens, et la lettre de Paulin témoignait par elle-même de son talent d'écrivain⁶⁸. Jérôme fit alors un rêve. Pourquoi Paulin ne viendrait-il pas rejoindre Eusèbe au monastère de Bethléem ? Toute sa réponse va tendre à lui suggérer cette idée.

Après quelques mots de remerciement pour la lettre de Paulin et ses petits cadeaux, il évoque des exemples célèbres de personnages qui n'ont pas hésité à entreprendre de longs voyages pour converser avec ceux dont ils avaient lu les livres : il cite parmi les païens Pythagore, Platon, Apollonius de Tyane, en mentionnant la vie de ce dernier par Philostrate (§ 1) ; parmi les chrétiens, saint Paul montant à Jérusalem pour rencontrer les apôtres (§ 2). Il fera encore ailleurs étalage de sa culture grecque, nommant quelques lignes plus bas Eschine et Démosthène, plus loin Platon et Démosthène⁶⁹, puis Simonide, Pindare et Alcée⁷⁰, enfin Hermagoras⁷¹ ; il fera voir aussi qu'il connaît l'hébreu⁷². On le sent flatté de la lettre de Paulin, il veut soutenir sa réputation en même temps que lui prouver qu'il ne trouvera pas un meilleur maître.

Il l'exhorte donc à étudier l'Écriture. Un prêtre doit pouvoir répondre à toutes les questions sur les Livres Saints. Et Jérôme d'accumuler les citations scripturaires pour démontrer sa thèse et sa science (§ 3). Mais la Bible est un livre plein de mystères (§ 4-5). Aussi Paulin a-t-il besoin d'un guide⁷³ :

Tout cela ... pour te faire comprendre que tu ne peux entrer dans les Saintes Écritures sans quelqu'un qui te précède et te montre le chemin.

Tous les métiers exigent un apprentissage, celui-là comme les autres. Il est vrai que beaucoup croient pouvoir enseigner l'Écriture sans l'avoir réellement étudiée. D'autres se contentent d'émailler leurs écrits de « témoignages » bibliques sans chercher le sens profond du Livre inspiré, mais c'est là de l'enfantillage. Il vaut mieux, comme Socrate, « savoir qu'on ne sait pas » (§ 6-7). Puis Jérôme passe en revue tous les livres de l'Écriture, Ancien Testament (§ 8) et Nouveau (§ 9), pour en caractériser le contenu et donner à Paulin une idée des richesses qu'il y trouvera.

Il lui offre alors ses services⁷⁴ :

68. JÉRÔME, *Ep.* LIII, 11, texte déjà cité, n. 22.

69. § 4 (p. 449, 16).

70. § 8 (p. 461, 6).

71. § 11 (p. 464, 8).

72. § 3 (p. 448, 12) « iuxta Hebraicam ueritatem. »

73. § 6 (p. 452, 4) « Haec... ut intellegeres te in scripturis sanctis sine praeuio et monstrante semitam non posse ingredi ».

74. § 10 (p. 463, 13) « Oro te, frater carissime, inter haec uiuere, ista meditari, nihil aliud nosse, nihil quaerere, nonne tibi uidetur iam hic in terris regni caelestis

Je te le demande, frère très cher, vivre au milieu de ces choses, les méditer, ne rien savoir, ne rien chercher d'autre, ne crois-tu pas que c'est avoir dès ici-bas sa demeure dans les champs du Royaume céleste ? ... Je ne suis pas léger et stupide au point de me flatter de connaître tout cela et de prétendre cueillir sur terre les fruits de ces arbres dont les racines sont plantées dans le ciel, mais j'avoue le désirer, j'ai la prétention de m'y efforcer ; je refuse d'être ton maître, mais je m'engage à être ton compagnon.

Je te recevrai⁷⁵ les mains tendues et, pour m'exprimer avec une sottise enflure à la façon d'Hermagoras, toutes les questions que tu te poseras, je tâcherai de les résoudre avec toi.

Que Paulin se hâte donc de renoncer au monde⁷⁶ :

Hâte-toi, je t'en prie. Coupe, plutôt que de le dénouer, le filin qui retient ta barque au rivage.

Cette barque n'est pas seulement une métaphore pour parler du départ de Paulin vers la perfection, c'est aussi dans l'esprit de Jérôme celle qui l'amènera au monastère de Bethléem. Et il le presse, pour finir, de liquider ses biens au plus tôt quitte à les vendre à perte.

Deux passages de cette épître méritent que nous revenions sur eux.

Nous avons déjà lu celui où Jérôme, stigmatisant les ignorants qui se prétendent maîtres en Écriture, évoque sans les nommer Rufin et le moine qui critique l'*Adv. Iovinianum*⁷⁷. Il ajoute⁷⁸ :

Je ne dis rien de mes pareils qui, si d'aventure ils sont venus aux Écritures saintes après avoir cultivé la littérature profane et ont chatouillé l'oreille du peuple par un langage travaillé, s'imaginent que toutes leurs paroles sont la Loi même de Dieu et ne daignent pas s'informer de la pensée des prophètes ou des apôtres, mais ajustent à leur sentiment personnel des textes (*testimonia*) déplacés.

M. Courcelle a sûrement raison de penser que Jérôme fait ici allusion à Paulin lui-même⁷⁹. C'est pour adoucir cette critique voilée qu'il se range

habituaculum ?... (p. 463, 19) Non sum tam petulans et hebes, ut haec me nosse pollicear et eorum fructus in terra capere, quorum radices in caelo fixae sunt ; sed uelle fateor, sed eniti prae me ferro. Magistrum rennuens comitem spondeo. »

75. § 11 (p. 464, 7) « Obuiis te manibus excipiam et, ut inepte aliquid ac de Hermagorae tumiditate effutiam, quidquid quaesieris, tecum scire conabor. »

76. § 11 (p. 464, 13) « Festina, quaeso te, et haerentis in salo nauiculae funem magis praecide, quam solue. »

77. § 7, plus haut p. 223.

78. § 7, (p. 453, 11) « Taceo de meis similibus, qui, si forte ad scripturas sanctas post saeculares litteras uenerint et sermone composito aurem populi mulserint, quicquid dixerint, hoc legem dei putant nec scire dignantur, quid prophetarum, quid apostoli senserint, sed ad sensum suum incongrua aptant testimonia... »

79. P. COURCELLE, *art. cit.*, p. 259, n. 3. J'hésiterais toutefois à m'appuyer sur le fait que le mot *compositus* employé par Jérôme pour caractériser le style des personnes dont il parle (*sermone composito*, « un style travaillé ») se retrouvera sous sa plume quand il remerciera Paulin pour son Panégyrique de Théodose *prudemment ornateque*

aux côtés de ceux dont il parle : « mes pareils ». De fait, les lettres de Paulin sont émaillées de citations de l'Écriture ; on pourrait croire d'après elles que Paulin connaît l'Écriture. Non, répond Jérôme, cette façon de faire est puérile⁸⁰. Il faut avoir étudié les Livres saints en vue de saisir la pensée profonde qu'ils expriment et non pour en extraire des *testimonia* en fonction de la thèse qu'on soutient ou de la lettre qu'on écrit.

L'autre passage est celui où Jérôme explique que l'Écriture est pleine de mystères (§ 4-5). Il est tissé de réminiscences d'Origène. On reconnaît en particulier le souvenir de la préface qu'Origène avait mise à son premier commentaire du psautier. En tête de cet ouvrage, qu'il présente comme le premier livré par lui au public, Origène définit sa méthode et commence par ces mots⁸¹ :

Fermées et scellées sont les divines Écritures — les paroles divines l'affirment —, fermées et scellées par la *Clé de David* (*Ap.* 3, 7) et peut-être aussi par le Sceau dont il est dit : *Empreinte de Sceau, chose sainte au Seigneur* (*Ex.* 28, 30) ... Qu'elles sont fermées et scellées, Jean l'enseigne dans l'Apocalypse : *Écrits à l'ange de l'église de Philadelphie : Voici ce que dit le Saint, le Véridique, qui a la clé de David, qui ouvre et nul ne fermera, qui ferme et nul n'ouvrira ...* (*Apoc.* 3, 7) ... Et, parlant seulement du sceau, Isaïe dit : *Toutes ces paroles seront pour vous comme celles de ce livre scellé qu'on donne à un homme qui sait l'alphabet en lui disant : Lis-le, et il vous répondra : Je ne peux pas le lire, car il est scellé...* (*Is.* 29, 11). Il faut penser que ces paroles ne concernent pas seulement l'Apocalypse de Jean et le livre d'Isaïe mais l'Écriture toute entière. Même pour les gens capables d'entendre un peu les paroles divines, elle est, de l'aveu général, remplie d'énigmes et de paraboles, de paroles peu claires et de diverses autres obscurités difficiles à saisir pour la nature humaine.

Origène compare ensuite l'Écriture à une maison dont les chambres sont fermées, la clé de chaque chambre étant déposée devant la porte d'une autre chambre, pour signifier que chaque parole de l'Écriture ne révèle son sens profond qu'à la lumière des autres. Jérôme a connu ce texte. Il utilise ailleurs l'apologue de la maison aux chambres fermées⁸², et nous retrouvons ici le même rapprochement entre *Apoc.* 3, 7 et *Is.* 28, 11⁸³.

Origène énumérait ensuite tous les livres de la Bible hébraïque⁸⁴. C'est probablement ce qui a suggéré à Jérôme de dresser un peu plus loin

compositum (*Ep.* LVIII, 8, p. 537, 15), car dans ce dernier cas le mot n'est pas employé seul mais avec deux adverbes et prend par le fait même un sens plus vague, la précision étant alors dans les adverbes : « composé avec goût et élégance ».

80. § 7, (p. 450, 10) « *puerilia sunt haec* ».

81. Le texte grec nous a été conservé à la fois par Grégoire et Basile dans la *Philocalie* (c. II-III) et par ÉPIPHANE, *Pan.*, h. LXIV, 6.

82. Au début de ses *Tractatus in Psalmos* (CC 78, p. 3, l. 1-9).

83. *Ep.* LIII, 5, texte cité plus haut p. 217, n. 18. Ajouter dans Hilberg et Labourt la référence au verset d'Isaïe.

84. Voir mon *Origène* (à paraître), ch. VII ; c'est le passage conservé par EUSÈBE, *Hist. eccl.* VI, xxv, 1-2.

une telle liste (§ 7-8). Mais il l'étoffe en ajoutant le Nouveau Testament et en donnant quelques détails sur chacun des Livres saints, car il veut honorer Paulin et il faut pour cela que sa lettre ait une certaine longueur⁸⁵.

4. — *Le deuxième échange de lettres.*

A. *La lettre de Paulin*

L'année suivante (395), Paulin eut l'occasion de faire porter une autre lettre à Jérôme par le prêtre Vigilance qui allait à son tour en pèlerinage aux Lieux saints. D'après la réponse de Jérôme, qui paraît suivre l'ordre de la lettre de Paulin, celle-ci peut être schématisée comme suit :

1. Comme Jérôme dans sa lettre précédente avait encouragé Paulin à renoncer au monde, Paulin commençait la sienne en louant Jérôme de vivre depuis si longtemps dans ce renoncement⁸⁶.

2. Il expliquait ensuite les changements intervenus dans sa situation depuis sa première lettre. Il avait réalisé son projet, donné ses biens à l'Église, pris l'habit monastique⁸⁷ et quitté sa patrie pour venir s'installer à Nole⁸⁸.

3. Il aurait souhaité, assurait-il, venir à Jérusalem comme Jérôme le lui proposait, mais il restait astreint par le lien qui l'unissait à sa femme Theresia, même s'il vivait désormais avec elle comme avec une sœur⁸⁹.

4. Cependant, à défaut de pouvoir s'intégrer au monastère de Jérôme, il sollicitait ses conseils sur la manière dont il devait organiser sa vie⁹⁰. C'est probablement à ce propos qu'il faisait mention du livre de Jérôme *Contre Jovinien*. Il ne semble pas, nous l'avons vu⁹¹, qu'il en ait eu connaissance à Barcelone avant d'écrire sa première lettre ; mais depuis qu'il était

85. Quand les rapports de Jérôme avec Paulin se refroidiront, Jérôme lui écrira des lettres plus courtes et moins soignées et Paulin s'en plaindra, cf. JÉRÔME, *Ep.* LXXXV, 1, (CSEL 55, p. 135, 4) « quereris me paruas et incomptas litterulas mittere ».

86. Cf. JÉRÔME, *Ep.* LVIII, 1 (p. 527, 7) « Quid enim in nobis aut quantum est, ut doctae uocis mereamur praeconium, ut illo ore, quo religiosissimus princeps defenditur, humiles modicique laudemur ? Noli igitur, frater carissime, annorum aestimare nos numero... »

87. Cf. *ibid.*, 2 (p. 529, 1) « Denique et tu, audita sententia saluatoris : ' Si uis perfectus esse, uade, uende omnia, quae habes, et da pauperibus et ueni, sequere me ', uerba uertis in opera... Tunicam mutas cum animo. »

88. Voir ci-dessus p. 225, n. 64. Il est probable que Paulin y faisait allusion dans sa lettre, car quitter sa patrie était l'un des traits qui montrait la réalité dans son engagement monastique.

89. Cf. JÉRÔME, *Ep.* LVIII, 4 (p. 532, 10) « ...ne quicquam fidei tuae deesse putes, quia Hierosolimam non uidisti, nec nos idcirco meliores aestimes, quod huius loci habitaculo fruimur » ; 6 (p. 535, 5) « quoniam sanctae sororis tuae ligatus es uinculo et non penitus expedito pergis gradu. »

90. Cf. *ibid.*, 5 (p. 533, 14) « fraterne interrogas, per quam uiam incedere debeas. »

91. Ci-dessus p. 225.

à Nole, non loin de Rome, il avait pu facilement en trouver un exemplaire chez l'un des amis romains de Jérôme, probablement chez Domnion⁹².

5. Paulin priait d'autre part Jérôme d'accepter un exemplaire du panégyrique qu'il venait d'écrire en l'honneur de l'empereur Théodose, (mort le 17 janvier 395)⁹³.

6. Enfin Paulin recommandait le porteur, le prêtre Vigilance⁹⁴.

B. *Le séjour de Vigilance à Bethléem.*

Vigilance remit la lettre à Jérôme mais ne resta que très peu de temps auprès de lui. Jérôme en fera la remarque à Paulin en ces termes⁹⁵ :

Avec quel empressement j'ai reçu le saint prêtre Vigilance, il vaut mieux que tu l'apprennes par sa voix plutôt que par ma lettre. Mais pourquoi est-il parti si vite et nous a-t-il quitté, je ne puis le dire, pour ne blesser personne. Cependant, tel un passant pressé, je l'ai retenu un petit peu et lui ai donné à goûter notre amitié, pour que tu saches à travers lui ce dont tu ne manqueras pas chez nous.

Où Vigilance a-t-il résidé en dehors de son court séjour à Bethléem ? Sûrement, pendant la plus grande partie du temps, chez Rufin au Mont des Oliviers, dans le monastère d'hommes frère du monastère de femmes dirigé par Mélanie. Paulin était parent de Mélanie⁹⁶. Nul doute qu'il ait recommandé Vigilance à celle-ci comme à Jérôme par une lettre. Et de fait les œuvres postérieures de Jérôme laissent voir qu'à partir de cette date Vigilance et Rufin resteront en relations⁹⁷.

Nous connaissons par Jérôme quelques épisodes de ce court arrêt de Vigilance à Bethléem. L'un d'eux est seulement cocasse. Une nuit où il y eut un tremblement de terre, Vigilance, épouvanté, sortit de sa cellule sans avoir pris le temps de mettre sa tunique et se montra nu à

92. En cette même année 395, Paulin envoie à Alypius, qui le lui avait demandé, un exemplaire de la traduction de la Chronique d'Eusèbe traduite par Jérôme en lui indiquant qu'il appartient à Domnion ; PAULIN, *Ep.* III, 3 (CSEL 29, p. 15, 10-16). C'est aussi à Domnion ou à Marcelle que Jérôme lui-même envoie Désiderius pour avoir ses œuvres : JÉRÔME, *Ep.* XLVII, 3 (CSEL 54, p. 346, 13-16).

93. Cf. JÉRÔME, *Ep.* LVIII, 8 (p. 537, 14) « Librum tuum, quem pro Theodosio princeps prudenter ornateque compositum transmisisti, libenter legi. »

94. Cf. JÉRÔME, *Ep.* LVIII, 11, citée à la note suivante.

95. *Ep.* LVIII, 11 (p. 541, 1) « Sanctum Vigilantium presbyterum qua auditate susceperim, melius est ut ipsius uerbis quam meis discas litteris ; qui cur tam cito profectus sit et nos reliquerit, non possum dicere, ne laedere quempiam uidear. Tamen quasi praetereuntem et festinantem paululum tenui, et gustum ei nostrae amicitiae dedi, ut per eum discas quid in nobis non desideres. »

96. PAULIN, *Ep.* XXIX, 5 (CSEL 29, p. 251, 12) « sanguis noster propinquat. »

97. Cf. JÉRÔME, *C. Rufin.*, III, 19 (PL 23, 471 B) « Ego in Vigilantio tibi respondi... »

tous. Jérôme en fera évidemment des gorges chaudes dans le *Contra Vigilantium*⁹⁸.

Plus intéressant pour notre propos est ce passage de l'*Ep.* LXI que Jérôme adressera à Vigilance en 399, lorsqu'il apprendra que celui-ci le prend pour un origénien⁹⁹ :

Souviens-toi, je te prie, de ce jour où, pendant que je prêchais sur la résurrection et sur la réalité du corps ressuscité, tu te trémoussais des flancs et tu applaudissais du pied en criant que j'étais orthodoxe. Mais, quand tu t'es mis à naviguer et que la putréfaction de la sentine t'est entrée jusque dans les profondeurs du cerveau, alors tu t'es souvenu que nous étions hérétiques.

Parce que ce sermon portait sur la résurrection, M. Courcelle place l'arrivée de Vigilance au monastère de Bethléem vers Pâques¹⁰⁰. Mais cette raison n'est pas probante, car on peut prêcher sur la résurrection en bien d'autres circonstances que le temps pascal. Jérôme souligne que son sermon traitait de la résurrection sous un angle particulier qui était celui de la réalité du corps ressuscité. Or l'un des reproches que l'on faisait aux origéniciens était précisément de nier celle-ci. Le choix d'un tel thème était dû visiblement à la présence même de Vigilance, à qui Jérôme voulait prouver son orthodoxie.

Le passage de Vigilance à Bethléem est à placer en réalité à la fin de son séjour en Palestine, pour plusieurs raisons : 1) Un pèlerin qui arrive en Palestine commence normalement par Jérusalem, car c'est là que sont les Lieux saints les plus vénérés : le rocher du Calvaire et le Saint Sépulcre, sans compter la basilique du Mont des Oliviers ; il ne va à Bethléem qu'ensuite. 2) Le récit que nous venons de lire laisse voir que Vigilance arrive à Bethléem prévenu contre Jérôme par ceux qu'il avait rencontrés auparavant et découvre avec surprise, en entendant le sermon sur la résurrection, que sur ce point au moins Jérôme est orthodoxe ; c'est un bon indice que le séjour de Vigilance chez Rufin avait précédé sa venue à Bethléem. 3) Le même texte suggère qu'après son passage à Bethléem, Vigilance n'a pas revu Rufin et Mélanie, puisque c'est seulement sur le bateau qu'il s'est « souvenu » que Jérôme était hérétique comme ils le lui

98. JÉRÔME, *C. Vigilantium*, II (PL 23, 348 D-349 A) « Unde et in hac prouincia, cum subitus terrae motus noctis medio omnes de somno excitasset, tu prudentissimus et sapientissimus mortalium nudus orabas et referebas nobis Adam et Eua de paradiso ; et illi quidem apertis oculis erubuerunt nudos se esse cernentes et uerenda texerunt arborum foliis, tu et tunica et fide nudus subitoque timore perterritus et aliquid habens nocturnae crapulae sanctorum oculis obscenam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam. »

99. *Ep.* LXI, 3 (p. 580, 2) « Recordare, quaeso, illius diei, quando me de resurrectione et ueritate corporis praedicante ex latere subsultabas et adplodebas pedem et orthodoxum conclamabas. Postquam nauigare coepisti et ad intimum cerebrum tuum sentinae putredo peruenit, tunc nos hereticos recordatus es. »

100. COURCELLE, *art. cit.*, p. 262.

avaient dit ; on a bien l'impression que Vigilance n'est passé à Bethléem que sur le chemin du retour.

A cette date, Vigilance pouvait avoir un autre motif pour n'être qu'un « passant pressé ». Outre les Lieux saints, nous savons qu'il a visité l'Égypte¹⁰¹, probablement en repartant¹⁰². Ce détour raccourcissait le temps qu'il pouvait consacrer à la Palestine. Peut-être ne lui en restait-il plus beaucoup quand il s'est présenté chez Jérôme. Mais ce motif éventuel ne fut pas le principal. En réalité, malgré la joie que Vigilance, aux dires de Jérôme, avait manifestée lors du sermon sur la réalité des corps glorieux, Jérôme ne réussit pas à le gagner. Dans une lettre postérieure il fait état de discussions et de désaccords qui persistèrent entre eux jusqu'à la fin¹⁰³ :

Moi j'ai vu jadis ce phénomène et j'ai essayé de le lier avec des témoignages de l'Écriture comme un fou furieux avec la camisole d'Hippocrate, mais « le voilà parti, il est loin, il s'est enfui, il a brisé ses chaînes ».

Comment Jérôme aurait-il pu convaincre Vigilance qu'il était en parfait accord avec l'Église, quand il était excommunié ? Vigilance savait au contraire qu'un bon chrétien ne doit pas fréquenter les hérétiques et les schismatiques. Aussi n'avait-il rien de plus pressé que de partir. Jérôme attribue cette attitude à l'influence de Mélanie et de Rufin¹⁰⁴, et c'est sans doute à cela qu'il fait allusion quand il écrit à Paulin¹⁰⁵ :

Pourquoi est-il parti si vite et nous a-t-il quittés, je ne puis le dire, pour ne blesser personne.

Je ne crois pas qu'on puisse mettre en doute que c'est Vigilance qui a porté en Italie l'*Ep.* LVIII de Jérôme à Paulin¹⁰⁶. Puisqu'il avait accepté d'apporter à Jérôme la lettre de Paulin, il devait rapporter à Paulin, s'il ne voulait pas le mécontenter gravement, une réponse de Jérôme.

101. *Ep.* LXI, 1 (p. 576, 15) « Dimisisti Aegyptum, cunctas prouincias reliquisti, in quibus sectam suam libera plerique fronte defendunt, et elegisti me ad insec-tandum. »

102. Ainsi fait le pèlerin Sisinnius en 406 et on le voit pressé de partir à cause de ce détour par l'Égypte : *C. Vigilantium*, 17 (*PL* 23, 352 B) « Haec, ut dixi, sanctorum presbyterorum rogatu unius noctis lucubratione dictaui, festinante admodum fratre Sisinnio et propter sanctorum refrigeria et Aegyptum ire properante. » Vigilance a dû suivre le même programme. En effet, il n'a pas pu passer à Bethléem après juin, puisqu'il y rencontre Océanus (cf. ci dessus p. 222) ; s'il y est venu, comme je crois, à la fin de son séjour en Palestine, il faut placer la visite des monastères égyptiens après et non avant.

103. *Ep.* CIX, 3 (p. 354, 5) à Riparius : « Ego ego, uidi aliquando portentum et testimoniis scripturarum quasi uinculis Hippocratis uolui ligare furiosum, sed ' abiit, excessit, euasit, erupit ' (CICÉRON, *Caél.* II, 1) »

104. Cf. JÉRÔME, *C. Rufin.*, III, 19 (47 B) « Scio a quo illius (sc. Vigilantii) contra me rabies concitata est. Noui cuniculos tuos. »

105. *Ep.* LVIII, 11 ; texte plus haut n. 95.

106. COURCELLE, *art. cit.*, p. 258, le nie, mais sans donner de raisons.

Rien ne nous autorise à supposer qu'il ait manqué à ce devoir. Je pense, au contraire, que s'il a consenti à franchir le seuil du monastère de Bethléem malgré l'interdit jeté par l'évêque et malgré tout ce que Mélanie et Rufin avaient pu lui raconter sur Jérôme, ce fut essentiellement pour remettre la lettre de Paulin dont il était porteur et emporter la réponse que Paulin espérait. Il n'est resté à Bethléem que le temps de l'obtenir¹⁰⁷.

C. La réponse de Jérôme (Ep. LVIII).

1. (§ 1) En réponse aux compliments de Paulin, Jérôme proteste qu'il ne faut pas apprécier la sainteté et la sagesse au nombre des années. Il en donne plusieurs exemples tirés des Livres Saints.

2. (§ 2) Jérôme félicite ensuite Paulin de s'être effectivement engagé dans la voie de la pauvreté. Nous avons déjà lu ce passage¹⁰⁸. Jérôme critique ensuite ceux qui professent la pauvreté par leur habit et n'en continuent pas moins à toucher des rentes. Les philosophes antiques étaient plus généreux¹⁰⁹ :

Lorsque le fameux Cratès de Thèbes, qui avait été fort riche, se rendit à Athènes pour y vivre en philosophe, il jeta à terre un grand poids d'or, et il ne pensait pas pouvoir posséder ensemble vertus et richesses. Nous, c'est bourrés d'or que nous suivons le Christ pauvre et en couvant encore nos biens d'autrefois sous prétexte de pouvoir faire l'aumône. Comment pouvons-nous distribuer fidèlement le bien d'autrui, quand nous réservons, craintifs, notre part ?

Cette allusion vise en réalité Paulin. Certes, il avait renoncé à ses biens, il en avait fait don à l'Eglise et aux pauvres, en principe ils n'étaient plus

107. COURCELLE, *ibid.*, conjecture que le « pseudomoine » qui a volé dans la cellule d'Eusèbe de Crémone la traduction de la lettre à Jean pourrait être Vigilance, parce que Jérôme traite le « pseudomoine » de *proditor* (Ep. LVII, 2, p. 505, 12) et qu'il utilise le même mot pour Vigilance dans Ep. LXXI, 1 (p. 575, 10). Mais le qualificatif de « traître » est trop commun pour permettre une identification ; il serait bien étonnant que Jérôme ne l'ait employé jamais que pour une seule personne. En fait, l'identification proposée est exclue par la chronologie. Le vol du manuscrit n'a eu lieu qu'à la fin de l'année 395 (voir la livraison précédente, p. 78). A cette date, Vigilance était certainement reparti, s'il voulait rentrer en Italie puis en Gaule avant l'arrêt de la navigation. Et ce serait encore plus exclu si l'on plaçait avec P. Courcelle le séjour de Vigilance auprès de Jérôme à l'époque de Pâques. La trahison dont Jérôme se plaint de la part de Vigilance dans l'Ep. LXXI, 1, c'est que Vigilance, à la suite du fameux sermon, avait admis que Jérôme n'était pas hérétique, et que plus tard il est revenu à sa première opinion.

108. Plus haut p. 220.

109. § 2 (p. 529, 10) « Crates ille Thebanus, homo quondam ditissimus, cum ad philosophandum Athenas pergeret, magnum auri pondus abiecit, nec putavit se posse et uirtutes simul et diuitias possidere ; nos suffarcinati auro Christum pauperem sequimur et sub praetexto elemosynae pristinis opibus incubantes. Quomodo possumus aliena fideliter distribuere, qui nostra timide reseruamus ? » Cette dernière expression est celle qui lui servira pour Ananie et Saphire : § 7 (p. 537, 2) « Illi sua timide seruauerunt ».

à lui, mais il n'avait pas tout vendu et il continuait à gérer lui-même ce qui en restait¹¹⁰. Jérôme aurait préféré qu'il abandonne tout, qu'il se débarrasse de sa fortune une bonne fois : « Jette-les », lui disait-il dans sa lettre précédente¹¹¹. Le compliment du début du paragraphe est tempéré ici d'une discrète réserve.

3. (§ 2 in fine-4) Paulin exprimait le regret de ne pas pouvoir venir à Jérusalem. « Ce n'est pas d'avoir été à Jérusalem qui mérite l'éloge, lui répond Jérôme, mais d'avoir, à Jérusalem, vécu saintement¹¹² ». La Jérusalem que nous devons désirer n'est pas celle de la terre mais celle du ciel. Saint Antoine et combien d'autres moines n'ont jamais vu les Lieux Saints. « Ne crois pas que ta foi soit en quelque sorte déficiente parce que tu n'as pas vu Jérusalem, ou ne nous juge pas meilleur parce que nous avons le bonheur d'habiter dans ce lieu¹¹³. » Et il lui fait une description peu engageante de cette ville « très fréquentée, où il y a un prétoire, une caserne, où il y a des prostituées, des mimes, des bouffons, ou pour mieux dire tout ce qu'on trouve d'ordinaire dans les autres villes¹¹⁴ ». Jérôme a conscience en tenant ce langage de contredire le conseil qu'il donnait à Paulin dans sa lettre précédente et de paraître peu cohérent avec lui-même qui a choisi de vivre à Jérusalem ; il essaie de se justifier¹¹⁵ :

En m'exprimant ainsi je ne fais pas preuve d'inconstance, et je ne condamne pas ce que je fais, comme si je me donnais l'air d'avoir quitté inutilement famille et patrie à l'exemple d'Abraham ; mais je n'ai pas l'audace d'enfermer la toute-puissance de Dieu en d'étroites limites et d'enserrer dans un petit coin de terre celui que le ciel ne peut contenir¹¹⁶.

A vrai dire, quand Jérôme dans sa lettre précédente avait engagé Paulin à venir le rejoindre, il n'avait pas prétendu qu'il y ait un avantage spirituel à demeurer près des Lieux Saints. De ce point de vue, il n'y a pas contradiction. Mais il reste qu'auparavant il cherchait à attirer Paulin et que maintenant il l'approuve de ne pas venir. La raison de ce changement d'attitude est double. D'une part, comme on l'a dit plus haut, nous sommes en 395 et Jérôme est excommunié ; si Paulin venait en Palestine il n'accepterait pas de vivre dans un monastère interdit et irait sans doute

110. § 7 (p. 537, 1) « Iam non sunt tua quae possides ; dispensatio tibi credita est. »

111. Cf. *Ep.* LIII, 11 ; ci-dessus p. 220.

112. *Ep.* LVIII, 2 (p. 529, 16) « Non Hierosolymis fuisse, sed Hierosolymis bene uixisse laudandum est ».

113. § 4, déjà cité n. 89.

114. § 4 (p. 533, 2) « Si crucis et resurrectionis loca non essent in urbe celeberrima, in qua curia, in qua ala militum, in qua scorta, mimi, scurrae uel omnia sunt, quae solent esse in ceteris urbibus... »

115. § 3 (p. 530, 5) « Neque uero hoc dicens memet ipsum inconstantiae redarguo damnoque quod facio, ut frustra uidear ad exemplum Abraham et meos et patriam reliquisse, sed non audeo Dei omnipotentiam angusto fine concludere et artare paruo terrae loco quem non capit caelum. »

116. Jérôme emprunte ce thème à la polémique des philosophes contre les temples.

dans celui de Rufin. D'autre part, Jérôme sait, par la lettre de Paulin ou par Vigilance, que Paulin est installé à Nole et a l'intention d'y rester. Ce serait donc peine perdue que de l'inviter. Il est bon en revanche que Paulin soit persuadé que la ville dont l'évêque a excommunié Jérôme n'est pas une ville meilleure que les autres, et que l'on peut prier ailleurs que dans ces basiliques d'où Jérôme est exclu.

4. (§ 5-7) Puisque Paulin lui demandait conseil sur la voie à suivre, Jérôme lui rappelle les pratiques ordinaires de la vie monastique. Vivre à l'écart. Pratiquer le jeûne et l'abstinence¹¹⁷ :

Ton modeste repas, que tu prendras le soir, sera de légumes verts ou secs, et tu considéreras comme délices suprêmes d'avoir de temps en temps des petits poissons.

Le régime des ascètes comportait en effet un seul repas, à trois heures de l'après-midi, et l'abstinence continue de viande. Comme occupations, la lecture de l'Écriture sainte (*sacra lectio*) et la prière. Il précise : prier *flexo corpore*, le corps incliné, dans la posture que le monachisme postérieur désigne sous le nom d'inclination profonde. Enfin « veilles fréquentes et se coucher assez souvent l'estomac vide ». Tous ces détails sont intéressants pour connaître la manière dont Jérôme se représentait la vie d'un moine et essayait par conséquent de vivre.

D'autres recommandations concernent plus spécialement Paulin comme celle de ne pas porter un vêtement trop grossier : « Ne cherche pas avec un cœur orgueilleux l'humilité du vêtement¹¹⁸ ». Cette phrase pourrait passer pour une règle générale, mais nous savons par une lettre d'Ambroise de Milan à l'évêque Sérenus que Paulin était très critiqué pour s'être revêtu d'un bure grossière qu'on jugeait même indécente, au point qu'Ambroise doit prendre sa défense¹¹⁹. Jérôme peut avoir eu vent de ces critiques.

Il revient aussi sur le conseil déjà donné de fuir le monde¹²⁰ :

Évite la compagnie des gens du monde et surtout des puissants. Qu'as-tu besoin de voir trop fréquemment ce que tu as méprisé en entrant dans la vie monastique.

Cette insistance apparaît singulièrement opportune quand on la rapproche de la lettre V de Paulin à Sulpice Sévère écrite en cette même année 395. Paulin raconte à son ami son arrivée en Italie l'année précédente : il a été reçu très fraîchement à Rome par le pape Sirice, mais l'accueil de la

117. § 6 (p. 535, 8) « Sit uilis et uespertinus cibus holera et legumina, interdumque pisciculos pro summis ducas deliciis. »

118. § 6 (p. 536, 1) « Humilitatem uestium tumentis animo non appetas. »

119. AMBROISE, *Ep.* LVIII (*PL* 16, 1178 s.).

120. § 6 (p. 536, 2) « Saecularium et maxime potentium consortia deuota. Quid tibi necesse est ea uidere crebrius, quorum contemptu monachus esse coepisti ? »

Campanie — dont il avait été gouverneur — a été très chaleureux ; tombé malade peu après il a été l'objet de soins empressés de la part

des frères, des moines, des évêques, des clercs et souvent aussi des gens du monde eux-mêmes... Il n'y a presque aucun évêque dans toute la Campanie qui n'ait pas cru bon de me rendre visite, et ceux qui ont été empêchés par l'infirmité ou par quelque nécessité se sont fait représenter en envoyant à leur place des clercs ou des lettres¹²¹.

Il est un autre sujet sur lequel Jérôme s'étend beaucoup : celui des aumônes. Un peu avant, il a recommandé à Paulin de les distribuer lui-même et de ne se fier à aucun intermédiaire¹²² :

Distribue de ta propre main les secours en argent aux pauvres et aux frères. Rares sont les hommes fidèles à un mandat. Tu ne crois pas que je dis vrai ? Pense à la cassette de Judas !

Jérôme va y revenir à plusieurs reprises, Paulin doit bien faire attention à la manière dont il distribue ses biens. L'explication de cette insistance nous est donnée onze ans plus tard dans le *Contra Vigilantium* (406), où nous apprenons que, lors de la venue de Vigilance en Palestine, Paulin lui avait remis des sommes d'argent à distribuer aux moines et que Jérôme n'en avait reçu qu'une portion infime, juste de quoi empêcher quelqu'un de mourir de faim¹²³. Jérôme n'est pas content. La phrase citée suggère que le mandataire de Paulin a pu garder pour lui une partie de cet argent. Il sait aussi que d'autres ont reçu plus que lui-même¹²⁴ :

121. PAULIN, *Ep.* V, 14 (CSEL 29, p. 34, 1) « quam assidua nos, quam sedula sollicitorum fratrum monachorum antistitum clericorum atque etiam ipsorum saepe saecularium officia toto illo nostro aegritudinis tempore celebrauerint... Nemo propemodum tota Campania episcoporum non uisitare nos fas existimauit sibi et, quos infirmitas uel necessitas aliqua deuinxerat, missis uice sua clericis et litteris adfuerunt. »

122. § 6 (CSEL, 54, p. 535, 18) « pauperibus et fratribus refrigeria sumptuum manu propria distribue ; rara est in hominibus fides. Non credis uerum esse quod dico ? Cogita Iudae oculos. »

123. JÉRÔME, *C. Vigilantium*, 13 (349 C) : à Vigilance qui déconseillait d'envoyer de l'argent à Jérusalem pour les moines, Jérôme répond en commençant ainsi : « Videlicet, si ad haec respondero, statim latrabis meam me causam agere, qui tanta cunctos largitate donasti, ut, nisi uenisses Hierosolymam et tuas uel patronorum tuorum (= Paulin et sans doute aussi Sulpice Sévère) pecunias effudisses, omnes periclitaremur fame. »

124. *Ep.* LVIII, 6 (p. 536, 7) « Caue, ne quasi fidelis et famosus tuorum quondam dispensator alienam pecuniam distribuendam accipias. Intellegis quid loquar ; ' dedit enim tibi Dominus in omnibus intellectum '. Habeto simplicitatem columbae, ne cuiquam machineris dolos, et serpentis astutiam, ne aliorum supplanteris insidiis. Non multum distat in uitio uel decipere posse uel decipi christianum. Quem senseris tibi aut semper aut crebro de nummis loquentem, excepta elemosyna, quae indifferenter omnibus patet, institorem potius habeto quam monachum. Praeter uictum et uestitum et manifestas necessitates nihil cuiquam tribuas, ne filiorum panem canes comedant. »

Garde-toi, sous prétexte que tu as été jadis l'exact et célèbre gérant de ta fortune personnelle, d'accepter de distribuer l'argent d'autrui. Tu comprends ce que je veux dire, « car le Seigneur t'a donné de tout comprendre » (cf. *II Tim.* 2, 7). Aie la simplicité de la colombe (cf. *Mat.* 10, 16) pour ne combiner aucune tromperie contre qui que ce soit, et la ruse du serpent (*ibid.*) pour ne pas tomber dans les pièges tendus par d'autres. Pour un chrétien, il n'y a pas grande différence dans le mal entre pouvoir tromper et être trompé. Quand tu vois quelqu'un te parler toujours ou souvent de sous, sauf s'il s'agit d'une aumône mise à la disposition de tous sans différence, tiens-le pour un commerçant plutôt que pour un moine. En dehors de la nourriture, du vêtement et de ce qui est évidemment nécessaire, ne donne rien à personne, pour que le « pain des enfants » ne soit pas mangé par des « chiens » (*Mat.* 15, 26).

Les mots : « Tu comprends ce que je veux dire », préviennent Paulin que ce passage est à double sens. En lui recommandant de ne pas se charger de distribuer l'argent d'autrui, Jérôme veut lui dire de ne pas agir comme Vigilance. Les avertissements qu'il va lui donner deviennent ainsi un moyen de l'informer de la manière dont Vigilance s'est acquitté de son mandat. Quel a donc été le tort de Vigilance ? Il n'a pas été assez malin, il est tombé dans les pièges qu'on lui a tendus, il a prêté l'oreille à un moine qui n'a cessé de lui parler de sous. Ce moine a reçu, lui, plus que le strict nécessaire. Qui est-il ? On pense spontanément à Rufin. Il est naturel que Paulin ait donné la consigne à Vigilance de se montrer particulièrement attentif aux besoins de sa parente Mélanie et donc de Rufin. Jérôme, qui ne les aime guère, ne mâche pas ses mots : agir ainsi, c'est donner le « pain des enfants » aux « chiens » !

Inutile aussi de donner de l'argent pour les basiliques des Lieux saints¹²⁵ :

Le vrai temple du Christ c'est l'âme d'un croyant : c'est elle que tu dois orner, vêtir, combler de présents, en elle que tu dois recevoir le Christ. A quoi bon que des murs rutilent de pierres précieuses et que le Christ, en la personne d'un pauvre, meure de faim ?

En conclusion¹²⁶ :

Veille à ne pas prodiguer sans clairvoyance des richesses qui sont au Christ, je veux dire : ne donne pas par manque de discernement le bien des pauvres à des gens qui ne sont pas pauvres.

Faire l'aumône à la patricienne Mélanie ou à des basiliques enrichies par les offrandes du monde entier, n'était-ce pas donner le bien des pauvres à ceux qui ne l'étaient pas ?

5. (§ 8-II) Jérôme complimente Paulin pour le panégyrique de Théodose, et cela lui donne l'occasion de l'inviter une nouvelle fois à l'étude de

125. § 7 (p. 536, 19) « Verum Christi templum, anima credentis est : illam exorna, illam uesti, illi offer donaria, in illa Christum suscipe. Quae utilitas parietes fulgere gemmis et Christum in paupere fame mori ? »

126. § 7 (p. 537, 2) « Tu considera, ne Christi substantiam imprudenter effundas, id est ne inmoderato iudicio rem pauperum tribuas non pauperibus. »

l'Écriture Sainte en rappelant brièvement les idées qu'il avait développées dans sa lettre précédente. Si Paulin le faisait, il surpasserait les plus grands des écrivains chrétiens de langue latine. Et Jérôme de caractériser ceux-ci dans une page très étudiée dont il sait qu'elle sera appréciée du lettré Paulin¹²⁷. Chez tous il relève un défaut : Tertullien a un style difficile, Cyprien n'a pas commenté l'Écriture, Lactance est meilleur dans la réfutation des adversaires que dans l'exposé de la foi¹²⁸, Arnobe est excessif et confus, Hilaire n'est pas accessible aux gens simples. Jérôme ne dit rien des vivants, c'est-à-dire d'Ambroise et de lui-même ; il laisse à la postérité le soin de les juger. Mais les défauts qu'il reproche aux autres montrent les qualités qu'il se reconnaît, en premier lieu celle d'avoir commenté l'Écriture. C'est ce que Paulin devrait faire aussi : « A l'ouvrage, à l'ouvrage¹²⁹ ! »

6. (§ 11 fin) Ici vient le passage sur Vigilance qu'on a lu plus haut¹³⁰. Les derniers mots de la lettre sont un salut pour Thérésia ; la lettre précédente n'en contenait pas, mais cette fois-ci Paulin a parlé d'elle : la politesse exige que Jérôme la mentionne.

Les relations entre Jérôme et Paulin avaient ainsi commencé sous les meilleurs auspices. La présence de Vigilance allait tout gâcher. Mais c'est là une autre histoire. « Sufficit diei malitia sua. »

(à suivre)

Pierre NAUTIN

127. § 10 (p. 539, 9) « Tertullianus creber est insententiis, sed difficilis in loquendo. Beatus Cyprianus instar fontis purissimi dulcis incedit et placidus et, cum totus sit in exhortatione uirtutum occupatus persecutionis angustiis, scripturas diuinas nequam disseruit. Inclito Victorinus martyrio coronatus, quod intellegit, eloqui non potest. Lactantius quasi quidam fluuius eloquentiae Tullianae utinam tam nostra adfirmare potuisset quam facile aliena destruxit ! Arnobius inaequalis et nimius est et absque operis sui partitione confusus. Sanctus Hilarius Gallicano coturno adtolitur, et, cum Graeciae floribus adornetur, longis interdum periodis inuoluitur et a lectione simpliciorum fratrum procul est. Taceo de ceteris uel defunctis uel adhuc uiuentibus, super quibus in utramque partem post nos alii iudicabunt. »

128. Cette réticence sur la théologie de Lactance est due, je pense, à son millénarisme.

129. § 11 (p. 540, 11) « Accingere, quaeso te, accingere. »

130. P. 231.